

DEMANDE DE PASSEPORT UNIQUEMENT SUR RDV

(EN CAS D'INDISPONIBILITE MERCI DE PRÉVENIR LE SERVICE ÉTAT CIVIL au 01 69 29 34 00)

Date :/...../20..... Heure : à.....H.....
Adulte(s) Enfant(s)

Pré demande à remplir en ligne sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-passeport>
 ou l'imprimé CERFA à remplir sur place (**noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents à renseigner**)

ORIGINAUX DES DOCUMENTS A PRESENTER / TOUT DOSSIER INCOMPLET SE VERRA REFUSÉ

Timbres fiscaux :

Bureau de tabac, au Trésor Public ou sur le site : <https://ants.gouv.fr> lors de la pré-demande ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>

- 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans,
- 42 € pour les mineurs entre 15 et avant leur 18 ans
- 86 € pour les majeurs

- Ancien Passeport (pour un renouvellement)
- Carte Nationale d'identité en cours de validité
- Acte de naissance original de moins de 3 mois si : vous ne possédez ni carte d'identité, ni passeport en cours de validité ou différences d'état civil entre le passeport et la CNI

Les personnes (majeures ou mineures) nées dans l'une des communes engagées dans **la dématérialisation des documents d'état civil** (cf. liste sur <https://ants.gouv.fr>) sont dispensées de produire l'acte de naissance

- pour une 1^{ère} demande de titre sécurisé : **document prouvant la nationalité française** : Décret de naturalisation, certificat de nationalité française

- 1 pièce justificative de domicile de moins d'un an à vos nom et prénom (facture d'eau, électricité, téléphone, quittance de loyer non manuscrite, assurance habitation, avis d'imposition)

- Pour les personnes hébergées (y compris les jeunes majeurs chez les parents) : attestation sur l'honneur de l'hébergeant + 1 justificatif de domicile à son nom + pièce d'identité de l'hébergeant

- 1 photographie d'identité en couleur, récente (moins de 6 mois)/sans pliures ni traces
Conforme aux normes CE 2004/2252 du 13 décembre 2001 et document de l'OACI, aux dimensions requises 35x45 / contrastées / sur fond neutre : visage éclairé /visage dégagé /visage centré /tête droite /tête nue /de face /yeux ouverts et fixant l'objectif /expression neutre /bouche fermée/ sans ombres derrière la tête / sans autre personne ni objet / **tête d'une hauteur comprise entre 32 et 36 mm (bas du menton au sommet du crâne)** / sans lunettes ou avec des lunettes de verres blancs et sans reflets. **Pas de tirage informatique (sans effet de pixellisation)**

- Pièce d'identité du représentant légal pour les demandes de personnes mineures
- Pour ajouter un nom d'usage d'un mineur : autorisation écrite de l'autre parent + photocopie de sa pièce d'identité
- Si les parents sont divorcés/séparés : **Original et photocopie** de la décision de justice (jugement de divorce définitif ou convention de séparation) relative à l'autorité parentale En cas de résidence alternée fournir : photocopie de la pièce d'identité et justificatif de domicile récent de l'autre parent

- en cas de perte ou de vol : déclaration de perte à remplir sur place en mairie au moment du dépôt de dossier ou déclaration établie par le commissariat ou la gendarmerie + **un document officiel avec photo** (carte identité, permis de conduire, carte militaire, carte professionnelle...) ou documents militaires, carte d'électeur, diplômes, livret de famille des parents, contrat de travail, avis d'imposition ...

- La Mairie ne peut s'engager sur aucun délai précis.
- Présence obligatoire du mineur au dépôt et au retrait, (mineurs de moins de 12 ans présence obligatoire au dépôt)
- **TOUT PASSEPORT NON RETIRE PAR L'INTÉRESSÉ, DANS LE DELAI DE 3 MOIS SUIVANT SA MISE A DISPOSITION SERA DETRUIT.**